I. CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES FORFAITS SUR LES REMONTEES MECANIQUES ET LA LUGE 4S (version du 10 septembre 2025)

SEM Les Portes du Mont-Blanc, Société d'Économie Mixte au capital de 6 834 979,44 €
RCS Annecy 2005 B 80079 / SIRET : 480 920 289 00018 N°TVA Intracommunautaire : FR48480920289
Siège social : 207, route des Brons – 74920 COMBLOUX N° Tél. : 04 50 58 65 20 / Courriel : contact@lesportesdumontblanc.fr

1. GÉNÉRALITÉS

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par le client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.
Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

2. LE FORFAIT

Le forfait est composé d'un support sur lequel est enregistré un titre de transport. Le support se matérialise sous forme d'une carte mains-libres à puce. Seules les informations contenues dans la mémoire du forfait font foi.

Les forfaits sont destinés à l'usage personnel des Clients qui s'interdisent toute revente partielle ou totale des titres de transport achetés.

3. TARIFS – RÉDUCTIONS – GRATUITÉS

Les tarifs publics de vente des forfaits, des titres de transport et des supports sont affichés aux caisses principales des remontées mécaniques de Combloux – Megève Le Jaillet et La Giettaz. Ces tarifs sont exprimés en euros (€) et toutes taxes comprises.
Des réductions ou des gratuités sont proposées aux différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et **sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire**. Le support carte mains-libres (2 €) n'est pas offert (à l'exception de la Luge 4S et des forfaits Piéton Portes du Mont-Blanc).
L'âge du Client s'entend à compter du jour de début de validité du forfait à délivrer (à l'exception des forfaits saison, année ou 7 jours Liberté et du programme fidélité « Les Affûtés » Portes du Mont-Blanc vendus en prévente où l'âge s'entend à compter de la date prévisionnelle d'ouverture des remontées mécaniques pour la saison concernée).
Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

4. LE SUPPORT MAINS-LIBRES

Le forfait est établi sur un support de type carte mains-libres. Il est obligatoire pour l'acquisition d'un forfait moyennant le paiement d'un supplément de 2,00 € TTC non remboursable. Il est rechargeable.
Le support mains libres pour la Luge 4S et Piéton Portes du Mont-Blanc est offert mais non rechargeable.
Les supports rechargeables sont réutilisables plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de 2 années.
La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux, sur présentation du justificatif d'achat. Ce support ne doit pas être plié, cassé, percé, ou rendu inutilisable par quelque moyen que ce soit.

5. VALIDITE DU FORFAIT SUR REMONTEES MECANIQUES ET LUGE 4S

Les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.
Les titres de transport saison, année, 7 jours Liberté et associés au programme fidélité « Les Affûtés » Portes du Mont-Blanc ne sont valables que munis d'une photographie d'identité récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef.
Cette photographie sera conservée par la SEM Les Portes du Mont-Blanc dans son système informatique de billetterie, pour faciliter les éventuels rechargements ou rééditions du titre, sauf opposition de la part du Client.
Le forfait donne accès aux remontées mécaniques de la zone concernée (Les Portes du Mont-Blanc ou Evasion Mont-Blanc ou secteurs débutants ou luge 4S ou autre selon le type de forfait mentionné sur le justificatif de vente) pendant la durée de validité du titre de transport (date, domaine de validité, catégorie d'âge, etc. …)
Les forfaits « 4 heures » se valident au 1er passage à une borne de remontées mécaniques pour une durée de 4 heures consécutives.
Les forfaits luge 4S donnent accès à la luge 4S pendant la durée de validité du titre de transport soit 1 an à partir de la date d'achat.

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en devises euros, soit en espèces, soit par carte bancaire portant le sigle CB ou AMEX, soit par chèques vacances, soit par règlement en plusieurs fois via le partenaire de paiement ALMA pour les forfaits à partir de 6 jours et les forfaits saison /année et 7 jours liberté (accessible uniquement pour les résidents zone Euro Visa /Mastercard et pour un règlement maximum de 2500€ par commande). Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.
Le service de crédit d'Alma est proposé pour le règlement des achats et l'exécution du paiement, sous réserve que la personne achetant le bien ou service à travers Alma accepte le contrat de paiement en plusieurs fois.
Des frais pourront être facturés par Alma. Tout refus d'octroi du paiement en plusieurs fois par Alma pourra entraîner la caducité du contrat d'achat du bien ou service, sauf si l'Acheteur accepte de payer comptant le montant de l'achat. En cas de résiliation des CGV, le contrat de paiement en plusieurs fois sera résilié de plein droit. En cas de rétractation de la solution de paiement en plusieurs fois utilisée pour votre paiement, les CGV seront résiliées de plein droit, sauf si vous réglez comptant le montant de votre achat par l'intermédiaire d'Alma. Si le produit vous a d'ores et déjà été expédié, vous devrez le retourner dans le délai maximum prévu aux présentes CGV.

Chaque émission d'un forfait donne lieu à la remise d'un justificatif d'achat sur lequel sont mentionnées les caractéristiques du titre vendu. Ce justificatif doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande / réclamation ou contrôle sur les remontées mécaniques ou la luge 4S.
Une facture peut être délivrée sur demande.

7. CONTRÔLE DES FORFAITS

Le Client doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, de l'aire de départ à l'aire d'arrivée. Il doit être présenté à tout contrôle.
Un logiciel de comparaison de photos est installé sur chaque installation « porte d'entrée » du domaine skiable.

L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable (dates et domaine de validité, catégorie d'âge non conforme, etc..) ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur feront l'objet :

- De la régularisation immédiate du titre de transport
- Soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur du titre de transport journalier correspondant au réseau de la remontée mécanique considérée (domaine skiable Les Portes du Mont-Blanc, augmentée le cas échéant de frais de dossier dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (Articles L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code du tourisme et articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale)
- Soit de poursuites judiciaires.

Le contrôleur procédera au retrait immédiat de tout forfait ne correspondant pas à son titulaire afin de le restituer à ce dernier.
Le contrôleur pourra demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titre de transport à tarif réduit ou gratuit.
Si le contrevenant refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le contrevenant.

8. PERTE, VOL, OUBLI OU DÉTÉRIORATION DU FORFAIT

a) Tout Forfait dont la durée de validité est inférieure à 1 journée pour les remontées mécaniques ou à 2 passages pour la luge 4S, partiellement utilisé ou non, perdu, volé, détérioré et/ou oublié ne peut être ni remboursé, ni remplacé.
b) En cas de perte, vol, détérioration et/ou oubli d'un forfait d'une durée égale ou supérieure à 1 jour pour les remontées mécaniques et égale ou supérieure à 2 passages pour la luge 4S, le forfait pourra être remplacé **dans la station émettrice du titre de transport** sur présentation des justificatifs d'achat (**justificatif de vente et/ou ticket de caisse**), il sera procédé à la remise d'un nouveau forfait pour la durée restant à courir, moyennant une participation aux frais de blocage et de réémission de 10,00 € TTC ainsi que l'achat d'un nouveau support à 2,00 € TTC (hors luge 4S).

9. INTERRUPTION DES REMONTEES MECANIQUES ET DE LA LUGE 4S

Seul un arrêt complet et consécutif de toutes les remontées mécaniques (auxquelles le forfait donne accès) sur une durée supérieure à une demi-journée, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice (à l'exception des forfaits « saison », « annuel », « liberté » et des forfaits associés au programme fidélité « Les Affûtés ») subi par le Client sur présentation de son forfait et l'établissement d'une fiche d'écoute clients délivrée à nos points de vente.
Les pièces justificatives accompagnées de la fiche d'écoute clients doivent être adressées à la SEM Les Portes du Mont-Blanc – 207 route des Brons – 74920 COMBLOUX dans un délai de deux mois.
Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du Client :

- Soit d'une prolongation immédiate de la durée de validité du forfait ;
- Soit d'un avoir en forfait 4heures ou journées à utiliser au plus tard avant la fin de saison ;
- Soit d'un remboursement différé, sur pièces justificatives produites dans les deux mois, le remboursement devant intervenir dans les deux mois suivant la réception de ces pièces. Ce dédommagement, calculé en fin de validité du forfait, sera égal à la différence entre le prix payé par le Client et les journées utilisées par l'usager multipliées par le tarif public.

L'usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.
La fermeture partielle du domaine Evasion Mont-Blanc, Les Portes du Mont-Blanc ou luge 4S, pour des raisons climatiques, techniques ou de sécurité n'ouvre droit à aucun dédommagement.

10. ALEAS METEOROLOGIQUES

La SEM Les Portes du Mont-Blanc ne peut être tenu pour responsable des conditions météorologiques rencontrées lors de l'utilisation du titre de transport. Il est de la responsabilité de chaque Client de se renseigner sur les conditions climatiques et de visibilité par tous les moyens à sa disposition (Hôtes de vente, site internet avec webcams, affichage de la météo).
Les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement en montagne.

11. REMBOURSEMENT

A – En dehors du cas d'interruption de service évoqué au paragraphe « 9 -Interruption des remontées mécaniques et de la luge 4S » et des conditions spécifiques relatives aux annulations des commandes par internet, aucun forfait ne sera remboursé, sauf cas de force majeure (le manque de neige ne constitue pas un cas de force majeure).
B – Dans le cas où les forfaits délivrés ne seraient pas utilisés ni totalement épuisés durant la période de validité, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés, ni reportés. Les forfaits à journées non consécutives devront être épuisés durant la période de validité, au-delà, ils ne pourront être utilisés et ce, sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.
C – En cas d'accident ou maladie ou toute autre cause personnelle au Client, les forfaits ne seront ni remboursés, ni échangés et ce quelle que soit la durée de validité dudit Titre et y compris pour les bénéficiaires du programme fidélité « Les Affûtés » Portes du Mont-Blanc. **Il est possible de couvrir ce type de risque par des assurances spécifiques**. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux points de vente.

12. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à la SEM Les Portes du Mont-Blanc dans un délai de deux mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice.
A défaut de réponse satisfaisante, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dans un délai maximal d'1 an à compter de sa réclamation écrite, dont les coordonnées et modalités de saisie ne peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel
L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat.
À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

13. RESPECT DES REGLES DE SECURITE

L'usager du Domaine est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par Remontées Mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des Remontées Mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes les consignes du personnel de l'Exploitant, sous peine de sanctions.
Sur les pistes de ski, l'usager du Domaine Skiable doit respecter les arrêtés municipaux relatifs à la sécurité sur les pistes de ski. Il lui est également recommandé de tenir compte des dix règles de conduite des usagers des pistes éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS). Le ski hors-piste est pratiqué par l'usager à ses risques et périls.

L'usager de la luge 4S est tenu de respecter les règles de sécurité relatives à l'installation, notamment l'arrêté municipal affiché au départ de l'installation, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes les consignes du personnel de l'Exploitant, sous peine de sanctions.

14. DISPOSITIONS PARTICULIERES

A- RESPECT DES MESURES ET REGLES SANITAIRES

La SEM les Portes du Mont-Blanc met en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires règlementaires et communique sur les mesures d'hygiène correspondantes.
Tout usager est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires, susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, dès lors qu'elles sont en vigueur (ex : passe vaccinal, gestes barrières, …) sous peine de se voir refuser l'accès aux remontées mécaniques. Cela concerne notamment les consignes tant écrites que verbales (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

B- MESURES DE RESTRICTIONS ENERGETIQUES

Dans le contexte de crise énergétique, les autorités sont susceptibles d'imposer des mesures de restriction énergétique pouvant impacter l'offre de transport par remontées mécaniques et la prestation du domaine skiable de la SEM Les Portes du Mont-Blanc. Le cas échéant, la SEM Les Portes du Mont-Blanc s'engage à informer sa clientèle dans les meilleurs délais après information par les autorités / fournisseurs d'énergie des impacts prévisionnels sur les remontées mécaniques et le domaine skiable.

15. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par la SEM Les Portes du Mont-Blanc pour la délivrance d'un forfait est obligatoire.
Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir.
Certaines données (adresse postale, e-mail, n° de téléphone …) pourront également être demandées aux Clients par la SEM Les Portes du Mont-Blanc pour permettre l'envoi d'offres commerciales par cette dernière, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.
Certaines données transmises lors de l'achat de forfaits sur www.lesportesdumontblanc.fr peuvent être transférées à des partenaires de la SEM Les Portes du Mont-Blanc à des fins de prospections et/ou d'offres commerciales. Les politiques de protection des données des partenaires sont accessibles sur www.lesportesdumontblanc.fr .
Aucune donnée ne sera transférée vers les partenaires sans l'accord préalable du client. Le client dispose des mêmes droits d'accès, de rectification et d'opposition que ceux développés ci-dessous. Aucune donnée bancaire n'est transférée à des partenaires.
Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des forfaits. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SEM Les Portes du Mont-Blanc.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant qui peut s'exercer :

- Par courrier à : SEM Les Portes du Mont-Blanc 207 route des Brons 74920 Combloux, en indiquant nom, prénom, adresse.
- Par e-mail à l'adresse contact@lesportesdumontblanc.fr

La SEM Les Portes du Mont-Blanc est soucieuse de protéger les informations personnelles communiquées. Dans ce cadre, elle s'engage à respecter et protéger la confidentialité des données transmises.

En application de l'article 90 du décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

16. TRADUCTION ET LOI APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (CGVU) seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi. En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation et/ou d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en œuvre, au droit français.
Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation (à la conciliation). Les parties au contrat désigneront d'un commun accord une personne qualifiée, indépendante, neutre et impartiale.
La solution proposée par le médiateur (le conciliateur) ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

17. CONDITIONS DE VENTE PARTICULIERES AUX FORFAITS SAISON/ANNEE ET 7 JOURS LIBERTE

Les conditions s'appliquent de plein droit à la vente des titres de transport saisons/année et 7 jours Liberté et impliquent l'adhésion sans réserve aux présentes conditions particulières, aux conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits et aux conditions particulières de vente en ligne, disponibles sur www.lesportesdumontblanc.fr ou aux caisses principales.

Les forfaits saison/année/7 jours liberté Evasion mont-blanc et les forfaits saison/année Portes du Mont-Blanc sont vendus à tarif préférentiel jusqu'au 30 novembre. Les tarifs préférentiels des forfaits saison, année et des forfaits Liberté 7 jours nominatifs sont accordés pour toute personne se présentant aux caisses des remontées mécaniques ou en commandant par internet sur www.lesportesdumontblanc.fr durant

la période concernée. Ils sont applicables également à toute personne retournant le bon de commande papier (disponible aux caisses ou téléchargeable sur Internet) avant le 30 novembre de l'année en cours à minuit (cachet de la poste faisant foi) accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Pour les forfaits de ski « saison » ou « année » vendus en ligne sur www.lesportesdumontblanc.fr avant le 30 novembre, il est proposé une option de paiement en plusieurs fois via le partenaire de paiement ALMA (se reporter au paragraphe 6. MODALITES DE PAIEMENT) La société se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Les forfaits commandés sont envoyés par courrier s'il s'agit d'une commande papier ou d'un 1er achat sur notre site internet (envoi du support mains-libres). Les frais d'envoi sont gratuits. Le délai de livraison est soumis au temps de traitement en interne et à l'acheminement par le service postal.

Les forfaits saison/année et 7 jours liberté achetés en caisse ou en ligne dans les conditions ci-dessus ne sont pas remboursables sauf cas de force majeure (le manque de neige ne constituant pas un cas de force majeure).

Les forfaits Evasion Mont-Blanc et Portes du Mont-Blanc saison/année, 7 jours liberté sont nominatifs, strictement personnels, ils sont incessibles et intransmissibles. Ils ne sont valables que munis d'une photographie d'identité récente. Ils doivent être présentés à tout contrôle et l'utilisateur devra pouvoir justifier de son identité. Ils donnent droit, pendant la durée de leur validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service correspondant à la catégorie du titre. L'usager doit être porteur de son forfait durant tout le trajet, de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée. L'absence de forfait ou l'usage d'un forfait non conforme ou falsifié, constaté par un agent de l'exploitant est passible des poursuites et/ou indemnités forfaitaire dont le montant, affiché, est fixé conformément à la législation en vigueur.

OUVERTURE PARTIELLE DU DOMAINE
L'ouverture éventuelle partielle du domaine skiable pour raisons climatiques, de sécurité ou techniques, n'ouvre droit à aucun dédommagement.

LIMITE DE VALIDITE
Les titres de transport (ski) vendus pendant l'hiver ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'hiver en cours (sauf année et 7 jours liberté valables jusqu'à l'été suivant). Les produits et services saison hiver associés vendus pendant l'hiver sont utilisables jusqu'à la date de fermeture des remontées mécaniques. Les forfaits vendus pendant l'été ne sont plus valables après la date de fermeture des remontées mécaniques de l'été en cours.

PRODUITS ET SERVICES ASSOCIES
Tous les produits et services vendus associés aux forfaits de ski et délivrés par nos partenaires ou nous-même, ne peuvent être dissociés et n'ouvrent pas droit au remboursement en cas d'utilisation partielle. La consommation de ces produits et services associés se fait conformément au règlement interne de chaque entité partenaire. Ces avantages sont exclusivement réservés aux clients ayant acheté leurs forfaits saison ou année aux caisses des Portes du Mont-Blanc ou sur www.lesportesdumontblanc.fr.

II. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE EN LIGNE DES FORFAITS

1. GENERALITES

La passation d'une commande en ligne implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le « Client », aux présentes conditions particulières de vente en ligne. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France. Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits sur les remontées mécaniques et la luge 4S » et les « conditions particulières de vente et d'adhésion au programme « Les Affûtés » affichées dans tous les points de vente principaux de la SEM Les Portes du Mont-Blanc et mises en ligne sur www.lesportesdumontblanc.fr .

2. MODALITÉS

a) Commande
L'achat de forfait à distance s'effectue en se connectant sur le site Internet www.lesportesdumontblanc.fr
La commande ne peut être enregistrée que si le client s'est clairement identifié à l'aide de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel. Pour un premier achat, le client doit compléter le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès
Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits.

b) Paiement
Le prix des forfaits est exigible à la commande.
Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs, disponibles sur le site www.lesportesdumontblanc.fr.
Conformément aux exigences résultant de l'article 1369-5 du Code civil, le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

c) Retrait ou Livraison des forfaits en premier achat
Les forfaits commandés avec un délai d'au moins 15 jours avant le 1er jour de ski seront livrés à l'adresse indiquée par le client lors de sa commande. Des frais s'appliquent pour l'envoi à domicile.
En cas d'impossibilité de commander avec un délai suffisant pour recevoir sa commande chez lui, le client a la possibilité de choisir un point de retrait en station (GRATUIT).

d) Rechargement des forfaits
Si le client est déjà en possession d'une carte rechargeable (carte « mains-libres » disposant d'un numéro au format 01-1614), il peut recharger cette dernière de toute la gamme proposée sur le site internet.
Délai de rechargement : le client pourra recharger avec un délai minimum de 20 mn avant son passage à la première remontée mécanique.

e) Accusé de réception de commande

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le Client, la SEM Les Portes du Mont-Blanc accuse réception de cette commande par un e-mail. Cet email devra être conservé par le client durant son séjour sur le domaine skiable, cet email faisant acte de justificatif en cas de contrôle par le personnel habilité sur site.

Concernant le paiement, dès obtention de l'accord de la part de l'organisme bancaire, le prélèvement bancaire sera effectué immédiatement.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne par contre l'annulation du processus de commande.

3. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE TARIFICATION DYNAMIQUE

a) Informations données sur les prix

S'agissant de notre offre de tarification dynamique, le prix émis est déterminé par une pratique de gestion fine des prix. L'information sur les prix est donnée exclusivement sur Internet. Cette offre n'est accessible que sur le site internet www.lesportesdumontblanc.fr disponible en version mobile.

b) Optimisation commerciale

Les paramètres de variation des prix des titres de transport concernant l'offre de tarification dynamique sont les suivants : date d'achat / premier jour de ski / conditions météorologiques.

Cette offre est fondée sur l'anticipation d'achat et est donc accessible dès l'ouverture des ventes. Cependant, elle peut être accessible jusqu'au jour J selon le 1er jour de ski.

c) Bénéficiaires

Cette offre est accessible pour tout achat de forfaits Portes du Mont-Blanc journée ,2 jours et 6 à 8 jours consécutifs uniquement et pour les catégories de clientèle suivantes : Enfant (5 à 14 ans), adulte (15 à 64 ans) et sénior (65 ans à 79 ans).

Cette offre est cumulable avec la réduction famille *(-10% pour l'achat simultané d'au moins 4 forfaits de ski payants, de même durée avec minimum 2 enfants.)*

Cette offre est non cumulable avec toute autre promotion en cours ou tarifs réduits.

d) Calendrier usagers

Le client peut bénéficier de remises maximales pouvant aller de -5% à -40% selon la durée des forfaits et selon les périodes.

4. MODIFICATION ET ANNULATION DE COMMANDE

En cas d'annulation de commande (hors forfaits saison / année et 7 jours liberté) au moins 3 jours avant le premier jour de ski, le paiement sera restitué au client. Si les forfaits ont déjà été adressés par courrier, le remboursement n'interviendra que sur renvoi de ceux-ci et après vérification qu'ils n'aient pas été utilisés.

En cas de modification de commande, si le forfait a été acheté à un tarif promotionnel ou via la tarification dynamique, le prix du nouveau forfait pourra varier. Dans ce cas, la commande initiale sera annulée et remboursée, le client devra refaire une commande aux dates souhaitées et au tarif associé.

Toute demande de modification ou d'annulation de commande doit être formulée directement à la SEM Les Portes du Mont-Blanc – 207 route des Brons 74920 COMBLOUX, ou à l'adresse suivante contact@lesportesdumontblanc.fr, **avant toute utilisation dudit forfait**. La modification ou l'annulation sera effectuée sous réserve de l'accord de la SEM Les Portes du Mont-Blanc.

5. EXONERATION DE RESPONSABILITE

La SEM Les Portes du Mont-Blanc n'est tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne. La responsabilité de la SEM Les Portes du Mont-Blanc ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet ou du réseau téléphonique, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

6. MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement. Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

7. CONSERVATION

L'archivage des commandes est effectué par le service commercial de la SEM Les Portes du Mont-Blanc conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

III. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE ET D'ADHESION AUX « AFFUTES »

1. GÉNÉRALITÉS

La souscription aux « Affûtés » implique l'adhésion de la personne ci-après dénommée le « Client », aux présentes conditions particulières de vente et d'adhésion. Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France. Les présentes conditions complètent les « Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits sur les remontées mécaniques et la luge 4S », et les « Conditions particulières de vente en ligne des forfaits » affichées dans tous les points de vente principaux de la SEM Les Portes du Mont-Blanc et mises en ligne sur www.lesportesdumontblanc.fr .

L'adhésion désigne la souscription aux « Affûtés » par un adhérent, pour lui-même et /ou pour le compte d'un (ou plusieurs) bénéficiaire(s).
Le bénéficiaire désigne une personne porteuse d'un support spécifique bénéficiant des conditions tarifaires de ce programme.
Le compte adhérent désigne le compte regroupant l'ensemble des bénéficiaires rattachés à l'adhérent accessible sur www.lesportesdumontblanc.fr et lui permettant d'accéder, après s'être identifié, à toutes les informations relatives à ses adhésions, aux consommations des bénéficiaires du compte, à ses factures et ses données personnelles.
La consommation désigne le nombre de journées skieurs consommées par les bénéficiaires sur une période donnée.

2. DESCRIPTION DU PROGRAMME

La souscription aux « Affûtés » entraine la délivrance d'un support mains libres permettant aux bénéficiaires d'accéder aux remontées mécaniques ouvertes des Portes du Mont-Blanc (Combloux – Megève le Jaillet – la Giettaz – hors Cordon) à des tarifs préférentiels et d'y accéder de manière illimitée, rapide, facile et libre pendant la durée de l'adhésion et dans la limite de l'ouverture des remontées mécaniques.
Par ailleurs, l'adhérent bénéficiera d'une facturation hebdomadaire du montant des consommations des bénéficiaires de son compte adhérent.
Pour souscrire une adhésion aux « Affûtés », le client doit se rendre sur www.lesportesdumontblanc.fr avant le 30 novembre de l'année en cours. **L'adhésion se déroule comme une passation de commande en ligne.**

3. DUREE DE VALIDITE DE L'ADHESION

L'adhésion est valable de l'ouverture à la fermeture des remontées mécaniques des Portes du Mont-Blanc (Combloux - Megève le Jaillet - La Giettaz hors Cordon) en période hivernale (soit l'exploitation du domaine skiable). Chaque nouvelle saison hivernale nécessite une nouvelle adhésion.

4. MODALITES

a) Paiement

L'adhésion implique un paiement initial d'une cotisation (incluant le coût du support Mains Libres).
Le passage à la première borne de remontées mécaniques engendrera la facturation d'une journée de ski, quel que soit le nombre d'heures ou de remontées mécaniques empruntées.
Les tarifs et remises accordés sont arrêtés pour la saison d'hiver en cours avant mise en vente et sont susceptibles d'être modifiés à l'occasion de chaque renouvellement d'adhésion. Les tarifs et remises sont consultables sur www.lesportesdumontblanc.fr.

Le montant de l'adhésion, les consommations et les éventuels services sont payés par l'adhérent par carte bancaire.
Pour ce faire, l'adhérent communique les numéros et dates de validité de sa carte bancaire en ligne sur un site sécurisé. Ces informations sont conservées par la Caisse d'Epargne en tant que mandataire de la SEM Les Portes du Mont-Blanc pour les besoins de paiement. Les sommes dues sont exigibles à la date indiquée sur la facture.
En cas d'expiration de sa carte bancaire pendant la durée de l'Adhésion, le client s'engage à renseigner dans son compte adhérent sur www.lesportesdumontblanc.fr un numéro de carte bancaire valable pour la facturation.
Il est expressément précisé que le client s'interdit l'utilisation d'une carte bancaire à usage unique lors de son adhésion (carte virtuelle e-carte). Il est rappelé qu'à aucun moment, la SEM Les Portes du Mont-Blanc n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir : la SEM Les Portes du Mont-Blanc est seulement avisée par l'établissement bancaire de l'acceptation ou du rejet de l'opération.
Ces informations bancaires ne sont pas conservées d'une saison sur l'autre. L'adhérent devra renseigner ses coordonnées bancaires à chaque nouvelle adhésion.

b) Facturation

Les adhésions et les consommations sont facturées et prélevées directement par le mandataire, au nom et pour le compte de la SEM Les Portes du Mont-Blanc. Le calcul des consommations s'effectue par semaine calendaire, dernier jour de la semaine inclus.
Le relevé des consommations précise pour chaque bénéficiaire du compte adhérent la date de passage et le montant correspondant.
Sur la base du relevé des consommations, le mandataire facture et prélève hebdomadairement la carte bancaire de l'Adhérent des sommes dues par ce dernier pour la semaine considérée.
La facture ne vaut pas solde de tout compte pour les passages effectués par les bénéficiaires pendant la période considérée. Toute consommation omise sur le relevé sera facturée ultérieurement, dans la limite de la saison d'hiver en cours.
Les enregistrements relatifs à la Consommation, effectués par le système Informatique et servant de base à la facturation, font foi.

La facture indique : Le prix HT et TTC, la date de la facture, la date de paiement et le relevé de consommation par bénéficiaire du compte adhérent au cours de la période de facturation.
L'adhérent reçoit au début de chaque semaine un courrier électronique détaillant ses consommations de la semaine précédente ainsi qu'un lien vers son compte client lui permettant de consulter ses factures.
L'adhérent ne peut pas souscrire d'option pour un envoi des factures par voie postale.
Les factures sont prélevées sur la carte bancaire à jours fixes suivant la semaine facturée.

En cas de rejet de paiement de la facture, la SEM Les Portes du Mont-Blanc (ou le Mandataire) le cas échéant pourra(ont) émettre un nouveau prélèvement en fonction du motif de rejet. Le rejet de débit du compte bancaire du Client par sa banque pour quelque motif que ce soit (opposition, insuffisance de provision, etc…) entraîne le blocage des titres de transport de l'adhérent et de ses bénéficiaires, lui interdisant l'accès au domaine skiable jusqu'à régularisation de son compte. Le Client se verra notifier cette décision par l'envoi d'un courriel.
Des pénalités de retard, égales au taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture, pourront être exigibles à compter du jour du défaut de paiement. Ces pénalités s'ajouteront au paiement du principal.
Par ailleurs, et à défaut pour l'adhérent de régler les sommes dues dans un délai de quinze jours suivant la mise en demeure, et sans contestation sérieuse des sommes facturées que l'adhérent porterait à la connaissance de la SEM Les Portes du Mont-Blanc) (ou du Mandataire), la résiliation de (des) l'adhésion(s) du Compte adhérent est prononcée de plein droit et sans nouvel avis. Toutes les consommations non encore facturées deviennent immédiatement exigibles.
Enfin, l'adhérent déclare avoir pris connaissance du fait que la SEM Les Portes du Mont-Blanc (ou le Mandataire) est expressément mandatée, aux fins de procéder, en leur nom et pour leur compte, au recouvrement amiable ou judiciaire de leurs créances.

c) Résiliation

L'Adhérent peut demander à tout moment la résiliation unilatérale de son adhésion auprès de la SEM Les Portes du Mont-Blanc par mail à contact@lesportesdumontblanc.fr. L'adhérent devra rappeler les références de son contrat : coordonnées, numéro de compte adhérent et numéro de la (des) Carte(s) résiliée(s). A réception de la demande de résiliation, la SEM Les Portes du Mont-Blanc adressera un courrier électronique de confirmation de résiliation (il est recommandé d'en conserver une copie) et invalidera la(les) Carte(s) du Compte adhérent et les bénéficiaires du compte adhérent ne pourront plus bénéficier des avantages de(s) la Carte(s), sauf à souscrire une nouvelle adhésion.
La résiliation prendra effet à la date indiquée par l'adhérent lors de la notification, et au plus tôt ou à défaut d'indication de date, deux jours ouvrés à compter de la réception de ladite notification.
La résiliation de l'adhésion sur l'initiative de l'adhérent n'ouvre droit ni au remboursement de l'adhésion, ni à indemnisation.

La SEM Les Portes du Mont-Blanc se réserve expressément le droit de procéder à la résiliation de plein droit de l'(des) adhésion(s) avant son échéance et d'annuler la(les) carte(s), en cas de non-respect par l'adhérent et/ou l'un des bénéficiaires du compte adhérent de l'une des obligations mises à leur charge au terme des présentes conditions générales, notamment en cas :
- D'utilisation frauduleuse : non-respect du caractère nominatif et personnel de la carte ;
- De déclarations frauduleuses ou falsification : fausses déclarations ou falsification de pièces à l'occasion de l'émission de la Carte ou de sa réédition ;
- De violation des dispositions des présentes conditions générales et des conditions générales d'utilisation des Domaines Skiables et comportement contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- De défaut de paiement.

Et ce, sans que l'adhérent ne puisse prétendre à un quelconque remboursement même partiel ou à une quelconque indemnité pour préjudice. L'adhérent et/ou les bénéficiaires seront informés par email que leur carte a été bloquée et le motif sera évoqué.
La SEM Les Portes du Mont-Blanc se réserve le droit de refuser toute nouvelle Adhésion à un Adhérent dont l'Adhésion a déjà fait l'objet d'une résiliation.

En cas de résiliation, quel qu'en soit le motif, la SEM Les Portes du Mont-Blanc facturera les sommes non réglées dues au titre de l'Adhésion, consommations incluses. A ces sommes s'ajoutent, le cas échéant, des pénalités.